



santé  
famille  
retraite  
services

POITOU

## INSTAURATION D UN VERSEMENT MOBILITE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE

La Communauté de Communes "Haut Val de Sèvre" a instauré un "Versement Mobilité" à compter du 1er Juillet 2022, pour l'ensemble des communes de son périmètre.

A ce titre, une contribution patronale, au taux de 0,20%, est mise en place à compter de cette même date.

Cette contribution est due par toute entreprise employant au moins 11 salariés dans une commune concernée par un Versement Mobilité.

Dans ce cadre, la MSA POITOU est chargée du recouvrement de cette contribution, via la DSN, pour le compte de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Cette contribution doit être déclarée via la DSN mensuelle, code cotisation "081" (Versement Mobilité) dans la rubrique S21.G00.81.001.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

IDENTIFIANT N° 9307904

COMMUNES CONCERNEES	CODE INSEE	CODE POSTAL	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF DE LIAISON
AUGÉ	79020	79400			
AVON	79023	79800			
AZAY-LE-BRULÉ	79024	79400			
BOUGON	79042	79800			
CHERVEUX	79086	79410			
LA CRÈCHE	79048	79260			
EXIREUIL	79114	79400			
FRANÇOIS	79128	79260			
NANTEUIL	79189	79400			
PAMPROUX	79201	79800	0,20 %	01/07/2022	POITOU CHARENTES
ROMANS	79231	79260			
SAINTE-EANNE	79246	79800			
SAINTE-NÉOMAYE	79283	79260			
SAINST-MAIXENT-L'ÉCOLE	79270	79400			
SAINST-MARTIN-DE-SAINST-MAIXENT	79276	79400			
SAIVRES	79302	79400			
SALLES	79303	79800			
SOUDAN	79316	79800			
SOUVIGNÉ	79319	79800			

Bénéficiaire du versement mobilité :

Communauté de Communes HAUT VAL DE SÈVRE  
7 Boulevard de la Trouillette  
79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE